Jusqu'à quand restera-t-il des aliments non transgéniques?

L'Europe entière se demande si les agricultures transgéniques et non transgéniques peuvent vivre côte à côte. C'est un débat souvent très théorique, très éloigné du quotidien des agriculteurs. Une étude du FiBL mandatée par le WWF montre ce que l'autorisation des cultures transgéniques signifierait pour les entreprises agricoles suisses.

Actuellement, la culture simultanée de variétés transgéniques et conventionnelles pose de gros problèmes aux producteurs bio des régions d'Amérique du Nord et du Sud où il y a beaucoup de cultures OGM. Les conséquences sont même dramatiques pour les producteurs de colza bio: au Canada, ils ont dû arrêter cette culture.

En Europe, où la culture de maïs et de colza transgéniques serait autorisée, la grande majorité des agriculteurs n'y a pas encore touché. Cependant, même en Suisse, suite aux nouvelles autorisations décidées par l'Europe, ces cultures deviendront toujours plus vraisemblables.

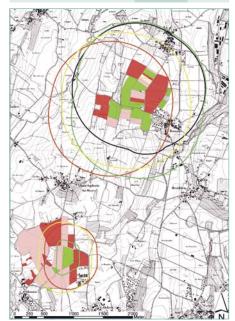
Le réseau des labels est trop lâche

L'Europe professe ce qu'elle appelle la coexistence, c.-à-d. la pratique parallèle de ces différentes formes de production. Les discussions au sujet de cette coexistence entre l'agriculture transgénique et

non transgénique sont cependant souvent très éloignées de la pratique agricole. Une étude réalisée par le FiBL sur mandat du WWF s'est donc penchée sur les conséquences concrètes que cette coexistence aurait pour les fermes qui ne veulent pas faire de cultures transgéniques. Les auteurs ont visité plusieurs fermes bio et PI (toujours labellisées IP-Suisse) puisque leurs cahiers des charges leur interdisent toute culture transgénique. Ils ont rassemblé des informations sur la situation des champs, les méthodes agricoles, les voisins, l'utilisation commune des machines, les centres collecteurs et la transformation en sous-traitance.

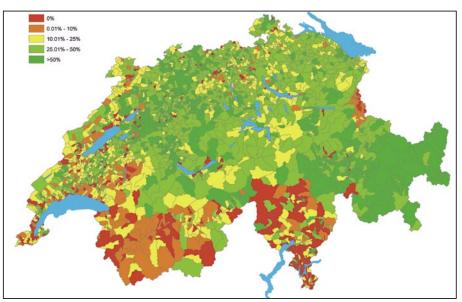
Pour avoir une base sur laquelle fonder sur place l'établissement des conditions agricoles, l'étude avait toutefois commencé par l'acquisition auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et d'IP-Suisse de données sur les surfaces agricoles. Il en est ressorti la question de la densité du réseau de paysans bio et PI: est-elle suffisante pour que la culture des variétés transgéniques ne soit pas possible en Suisse? En Suisse, comme le montre l'illustration de gauche, la densité des exploitations bio et PI est faible dans les régions essentiellement consacrées aux grandes cultures situées entre le lac Léman et le lac de Constance, et c'est en Romandie et

Surface assolée (TO)		%
de la ferme Barilier	27.5 ha	des TO
Surface qui doit rester		
exempte d'OGM en 2003	383.8 ha	1395%
en 2004	463.7 ha	1686%
en 2005	503.6 ha	1831%
en 2006	500.6 ha	1820%



On a ici en vert la surface assolée de la ferme Barilier, en rouge les surfaces voisines PI non certifiées, en rose les surfaces certifiées IP-Suisse et en jaune celles qui sont certifiées bio. Les cercles représentent les surfaces sur lesquelles aucune culture transgénique ne devrait être cultivée si on veut garantir que les cultures de la famille Barilier ne contiennent pas de résidus d'OGM: noir = 2003, rouge = 2004, vert clair = 2005, jaune = 2006.

Source: Recensements des cultures fait par le FiBL en 2004; Plan parcellaire reproduit avec l'autorisation du Service de l'information sur le territoire, Vaud N° 21/2004



Proportion d'entreprises agricoles labellisées par commune. En rouge, les communes dans lesquelles il n'y avait aucune ferme annoncée pour la PI ou le bio en 2003. C'est là que la probabilité d'avoir un jour des cultures trangéniques est la plus élevée.

Source: Calculs du FiBL; Limites des communes: GG25 © 2004 swisstopo, Wabern.

La réglementation légale de la coexistence

Cette fameuse prétendue coexistence n'est légalement réglée ni en Suisse ni dans l'UE. Le commissaire agricole européen Franz Fischler a bien introduit des lignes directrices, mais elles ne sont pas légalement contraignantes.

La pensée de base de ces lignes directrices est la suivante: c'est celui qui veut cultiver des OGM qui doit veiller à ce qu'ils ne se disséminent pas de manière indésirable. La Commission européenne propose en outre aux pays membres une liste non exhaustive de mesures de coexistence qui doivent être prises individuellement par les entreprises agricoles.

En Suisse, la coexistence est exigée par la loi fédérale sur le génie génétique (LGG, art 7), mais aucune disposition d'application concrète n'a encore été édictée. La séparation des flux des marchandises est en outre exigée aussi bien des utilisateurs de plantes génétiquement modifiées que de ceux qui veulent y renoncer. L'«Initiative Stop OGM» portera en public le débat sur la coexistence. Pour en savoir plus sur l'initiative, cf. page 20. bo/csl

au Tessin qu'il y a le moins de producteurs qui respectent les cahiers des charges d'IP Suisse ou de BIO SUISSE.

Il est évident que tous les paysans qui n'ont pas un de ces deux labels n'attendent pas impatiemment de pouvoir cultiver des variétés transgéniques, mais on peut penser que le seuil d'inhibition est plus bas dans les régions sans productions labellisées.

Un gros travail de coordination

L'expérience montre que les OGM peuvent pénétrer dans les produits bio et PI par des semences contaminées ainsi que lors de la récolte et du transport. Une autre source de contamination est le pollen transporté depuis les cultures transgéniques dans d'autres champs par le vent ou les abeilles. L'importance de cette immission dépend du genre de plante ainsi que de la grandeur et de la situation des champs.

La nouvelle loi sur les OGM prévoit que les producteurs de plantes transgéniques doivent prendre des mesures pour éviter de contaminer d'autres cultures. Il est cependant aussi prévu que les exploitations qui refusent toute manipulation génétique doivent prouver quelles mesures elles ont prises pour garantir cette exclusion de l'ingénierie génétique.

Les producteurs bio et PI devraient par conséquent s'informer exactement pour savoir ce que leurs voisins cultivent. Selon les cultures, ils devraient respecter des distances de sécurité plus ou moins grandes entre leurs champs et les cultures transgéniques. On parle par exemple de 10 à 100 m pour du blé, de 1'000 m pour du maïs et de plus de 4'000 m pour du colza.

Pour visualiser cette problématique, les plans des parcelles et les rotations culturales de quatre fermes différentes ont été rassemblés et digitalisés. Les distances d'isolation nécessaires, c.-à-d. les distances qui sont nécessaires entre les cultures OGM et non OGM pour éviter la contamination de ces dernières par des transgènes, ont ensuite été tracées par ordinateur autour des champs de maïs, de soja, de blé et de colza.

Jusqu'à 22 conventions de voisinage

S'il veut pouvoir continuer de garantir que ses cultures de Romanel-sur-Morges VD sont exemptes de manipulations génétiques, le paysan bio Jean-Philippe Barilier devra discuter avec 22 voisins! S'y rajoute la dynamique engendrée par la rotation des cultures: l'illustration de droite montre l'importance de la surface que l'agriculteur doit surveiller jusqu'en 2006 s'il veut que ses cultures ne soient pas contaminées par des OGM.

Si un paysan veut cultiver du colza, il devra selon les variétés surveiller les cultures dans un rayon de 4 kilomètres, mais même des distances plus courtes - comme celles nécessaires pour le blé - peuvent déjà poser de nombreux problèmes.

Bien sûr, le colza bio n'est pas une culture répandue en Suisse, mais c'est une production intéressante appelée à se développer. Les cultures de colza PI, qui doivent aussi rester exemptes d'OGM, sont par contre largement répandues.

Jusqu'où vole le pollen transgénique?

Le pollen des plantes transgéniques est transporté sur de longues distances par le vent et les abeilles. Pour le colza, nous nous sommes référés à une série d'études publiées sur le sujet. Ces travaux montrent que le colza peut faire des pollinisations croisées jusqu'à plus de 20 km, mais que la grande majorité du pollen (environ 98 %) ne va pas plus loin que 4 km. De telles études manquent encore pour de nombreuses autres plantes cultivées.

Le travail présenté ici s'est basé sur les distances les plus fréquemment trouvées dans la litérature et qui ne sont pas dépassées par la grande majorité (> 98 %) du pollen. Malgré ces distances très raisonnables, le résultat de cette étude est net: le morcèlement de l'agriculture suisse ne permet pas d'isoler efficacement les cultures non transgénibo/csl

Une séparation toujours plus importante

À part tenter de se protéger contre les vols de pollens, les paysans bio et PI doivent aussi veiller soigneusement à ce qu'aucune semence transgénique n'arrive dans leurs champs et à ce qu'aucune contamination ne se produise lors de la récolte, du transport et du stockage. Cela ne sera possible qu'en séparant soigneusement les filières de production OGM d'une part et bio et PI d'autre part. Il va de soi que la mise en place d'une telle mesure engendrerait d'énormes surcoûts et un important renchérissement de l'ensemble de la production agricole suisse.

Les résultats obtenus au niveau des entreprises agricoles individuelles prouvent que, dans un pays comme la Suisse, doté d'une agriculture très morcelée, cette coexistence ne serait possible qu'au prix d'un énorme effort. Pour la Suisse, la solution la plus économique et la plus écologique serait donc de renoncer à toute utilisation agricole de l'ingénierie génétique.

Bernadette Oehen, Christian Schlatter, FiBL

Un cours sur les manipulations génétiques et sur la coexistence sera donné au FiBL le 21 octobre. Programme: cf. agenda, p. 22.